

CANALBOX
VIVEZ L'INTERNET ILLIMITÉ

FIBREZ SANS FRAIS

EN AVRIL L'INSTALLATION ET LA BOX FIBRE SONT A 0 FCFA

8866 www.canalbox.tg

Coût de l'essai : 30 FCFA. *Tous conditions d'éligibilité et de paiement du premier forfait mensuel.



Site web: www.ecoetfinances.com

Prix: 300F cfa

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC

Redevance publicitaire

La mairie de Yaoundé réclame 4 milliards de FCFA aux entreprises, qui contestent

P.6

INFRASTRUCTURE

Lancement de projet de construction d'un nouveau marché dans le canton de Tchifama

Page 4

22ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Seedy Keita, nommé Président du Conseil des Gouverneurs de la BDC

Page 2

BILAN DES ACTIVITÉS DE 2023 DE LA PIA

Page 3

Près d'une dizaine de nouveaux investisseurs



BRVM
BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
Afrique de l'Ouest

Voltic
ASSOIFFÉ DE VICTOIRE,
Buvez l'eau minérale naturelle VOLTIC!

CAF CÔTE D'IVOIRE
CÔTE D'IVOIRE

Si elle plus eau, elle Voltic

SAFER

Apprêter sa juste monnaie avant un poste de péage, c'est favoriser un franchissement fluide et rapide.

22ème Assemblée Générale annuelle du Conseil des Gouverneurs Seedy Keita, nommé Président du Conseil des Gouverneurs de la BIDC

La 22ème Assemblée Générale annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), tenue le 21 mars 2024 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, a nommé à l'unanimité Son Excellence M. Seedy Keita, ministre des Finances et des Affaires Economiques de la Gambie, en tant que nouveau Président du Conseil des Gouverneurs de la BIDC. Il succède au ministre de l'Économie, du Plan et du Développement de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Mme Nialé Kaba.



Kéziah KPATIDE

Le Conseil des Gouverneurs, qui est l'organe décisionnel suprême de la Banque, est composé des Ministres des Finances et/ou des Ministres du Plan des quinze (15) États membres de la CEDEAO. S'exprimant au sujet de

la nomination du nouveau Président du Conseil des Gouverneurs, Dr George Agyekum Donkor, Président de la Banque et de son Conseil d'Administration, a exprimé sa confiance dans la capacité de M. Keita à conduire la BIDC vers l'atteinte de ses objectifs en termes de croissance stratégique, d'effica-

cité et d'impact régional. Le Président de la BIDC a également souligné l'expertise de M. Keita dans les secteurs de la finance, du commerce et de l'industrie tout en soulignant la vaste expérience du ministre en matière de développement du secteur privé, de stratégie financière et de gestion budgétaire.

Dans son discours, Son Excellence M. Seedy Keita s'est engagé à aider la Banque à progresser dans quatre domaines, à savoir : la mobilisation des ressources, le recouvrement des capitaux,

l'intégration de membres non régionaux et l'établissement global de la BIDC en tant que banque régionale de référence.

UEMOA

La BCEAO annonce un bénéfice record de 315,6 milliards FCFA pour l'année 2023

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a récemment dévoilé des résultats financiers impressionnants pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Selon les états financiers de l'institution, le bénéfice net s'élève à 315,6 milliards FCFA, soit environ 481 millions d'euros, représentant une croissance spectaculaire de 152% par rapport à l'année précédente, où le bénéfice était de 125,3 milliards FCFA.

Joël JAY

Cette performance exceptionnelle est attribuée à la solide performance des revenus générés par la BCEAO au cours

de l'année écoulée.

En effet, le total des produits nets a enregistré une hausse significative de 64%, atteignant ainsi 549,9 milliards FCFA. Cette augmentation a été largement soutenue par

une croissance remarquable des produits d'intérêts, qui ont plus que doublé (+124%), contribuant ainsi à des revenus nets (hors charges) de 434 milliards FCFA.

Cependant, les revenus issus

des opérations de change ont connu un recul de 49%. Parallèlement, les charges d'exploitation ont augmenté de 11%.

Ces résultats contenus dans le rapport d'audit du Commissaire Contrôleur, attestent de la régularité et de la sincérité des états financiers de la BCEAO pour l'exercice en question.

Selon l'opinion des auditeurs, ces états financiers re-

flètent fidèlement la situation financière de la BCEAO ainsi que sa performance et ses flux de trésorerie conformément aux normes et principes comptables en vigueur.

Cette annonce témoigne de la robustesse et de la solidité financière de la BCEAO, consolidant ainsi son rôle central au sein de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

La BRVM a clôturé en rouge

17 valeurs en baisse contre seulement 7 en hausse

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a clôturé en territoire négatif aujourd'hui, avec 17 valeurs en baisse contre seulement 7 en hausse.

Joël JAY

Cette tendance baissière a été largement influencée par les performances en recul de certaines valeurs majeures. Notamment, ORANGE CI a enregistré une

baisse de 1,36%, atteignant 10 850 FCFA, tandis que SITAB a chuté de 7,5% à 6 290 FCFA. Ces mouvements ont eu un impact direct sur les principaux indices du marché, avec le BRVM-C en baisse de 0,51% à 218,03 points, le BRVM-30

en recul de 0,37% à 110,04 points, et le BRVM-PRES enregistrant une baisse de 0,34% à 102,33 points.

Le volume total des transactions s'est élevé à 283,89 millions FCFA, avec des échanges significatifs sur des titres tels que ONATEL (38,7 millions FCFA), BOA CI (34,67 millions FCFA) et NSIA BANQUE (29,5 millions FCFA).

Les investisseurs ont été confrontés à une séance mitigée, marquée par une pression à la vente sur plusieurs valeurs clés du marché. La baisse des performances d'ORANGE CI et de SITAB, deux poids lourds de la cote, a suscité des inquiétudes parmi les opérateurs, contribuant ainsi à la dynamique baissière observée sur l'ensemble des indices.

Cette tendance reflète égale-

ment les préoccupations persistantes concernant l'évolution économique régionale et les incertitudes géopolitiques. Malgré ces défis, certains investisseurs ont profité des opportunités de transaction, notamment sur des titres comme ONATEL, BOA CI et NSIA BANQUE, démontrant ainsi une certaine résilience du marché face aux turbulences actuelles.

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo - REC N° 0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC

Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières

Email: ecofinances.infos@gmail.com

REC N° 0643/01/08/2022/HAAC

Édité par l'Agence de Presse ECO & FINANCES

N° RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054

Site web: www.ecoetfinances.com

Adresse: rue de l'énergie Agbalepedogan
derrière l'école cour lumière

Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en Chef

Bernard D. AFAWOUBO
00228 90 90 49 83

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
Patience SALLAH
Yves ATCHANOUVI
Kodji GATOR JOE

Direction Commerciale

00228 97 25 84 84

Graphiste

Stan AZIATO
91 77 02 74

Imprimerie

ECO & FINANCES
Tirage: 3000

Bilan des activités de 2023 de la PIA

Près d'une dizaine de nouveaux investisseurs

Dans l'optique de faire le bilan de ses activités, la Plateforme industrielle d'Adétikopé organise périodiquement une rencontre d'échange avec les professionnels des médias. Ladite rencontre s'est tenue le mercredi 17 avril dernier, à la direction générale de la plateforme à Lomé. Il en ressort qu'au cours de l'année 2023, près d'une dizaine de nouveaux investisseurs ont rejoint la plateforme industrielle d'Adétikopé portant à 21 le nombre total des investisseurs présents sur la plateforme industrielle d'Adétikopé.

Bernard AFAWOUBO

Au Togo, la Plateforme industrielle d'Adétikopé compte offrir aux investisseurs une véritable opportunité d'intégrer le marché africain en leur fournissant des installations modernes, un cadre propice aux affaires et un soutien sans faille tout au long de la chaîne de valeur de leurs produits grâce à son approche écosystémique. Dans son opération de charme, la plateforme industrielle d'Adétikopé continue d'attirer de nouveaux investisseurs, ainsi à ce jour, le nombre d'investisseurs présents sur la plateforme est de 21, puisque près d'une dizaine d'investisseurs se sont joints à la plateforme industrielle d'Adétikopé. Ces nouveaux investisseurs qui se sont joints sont notamment Brillante Industrie Togo qui est une industrie

spécialisée dans la fabrication de chaussures ; General & DOP Park Industries, de son côté est spécialisée dans la production de sacs en plastique ; New Huasha Company Limited a pour domaine d'activité la fabrication de vaisselle en plastique ; le domaine d'activité de One Dollar International Limited (ODIL) est la production de boissons ; Smarcoft Recycle Tech, elle autre fera dans le recyclage de coton ; quant à ST2A, elle interviendra dans l'agro Food ; Viavce Group est spécialisée dans la fabrication d'aluminium et de tuyaux en plastique ; pour finir CAMEG a pour domaine d'activité le stockage d'équipement médical et médicaments.

Parmi les 21 entreprises que compte à ce jour la plateforme industrielle d'Adétikopé, 13 ont déjà démarré leur

activité ou ont commencé par s'installer.

« A ce jour nous avons 21 investisseurs présents sur la plateforme industrielle d'Adétikopé, dont 4 togolais et des internationaux qui assurent le projet industriel de la plateforme. Nous avons mis en ligne notre politique d'emploi pour recruter des togolais qui travaillent de jour comme de nuit pour atteindre cet objectif d'industrialisation au Togo. En termes d'employabilité, la plateforme industrielle d'Adétikopé emploie à ce jour 3364 personnes dont 113 emplois directs et 2251 emplois indirects » indique Florent Paul-Marc Dikoume, directeur de la communication de la PIA.

Selon lui, actuellement environ 46 hectares sont occupés et il en reste plus de 150 hectares. Pour permettre



une stimulation de l'engagement des acteurs togolais, la plateforme ne cesse de multiplier des initiatives. Ainsi, la plateforme offre aux investisseurs une parcelle d'un mètre carré pour une durée d'un an à 2500 FCFA. Ceci dans le but de d'encourager les entreprises locales à s'installer sur cette plateforme.

Une visite de terrain a bouclé cette journée de rencontre entre la cellule de communication de la plateforme industrielle d'Adétikopé et les professionnels des médias.

La PIA est une zone industrielle à intégration verticale, axée sur la création de chaînes de valeur florissantes pour le stockage, la transfor-

mation, la fabrication et l'exportation.

Grâce à sa position stratégique sur l'épine dorsale du corridor industriel Lomé — Burkina, PIA constitue le canal d'accès idéal à la CE-DEAO et à la région enclavée de l'Afrique de l'Ouest. Dotée d'un régime fiscal avantageux, d'infrastructures modernes et de services logistiques multimodaux intégrés, la PIA représente une zone économique spéciale pour les investisseurs locaux et internationaux.

PIA constitue un partenariat public-privé entre la République Togolaise et Arise Integrated Industrial Platforms (IIP).

Création de richesse

Nouveau marché moderne à Kpélé, la population soulagée

Dans son vaste processus de création de richesse, de promotion de produits locaux et d'amélioration des conditions de vie des habitants, l'une des initiatives que s'est fixé le gouvernement togolais est la construction de marchés modernes dans le pays. Ces marchés qui poussent dans plusieurs localités donne de la joie aux populations.

En février de l'année en cours, un nouveau marché moderne a été provisoirement réceptionné dans la commune de Kpélé 2. Financés à hauteur de 1,5 milliard de francs CFA par l'État et pilotés par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb), les travaux de la construction

de ce marché ont été réalisés dans le cadre du Programme de soutien aux microprojets d'infrastructures communautaires (Psmico).

L'ouvrage marchand est composé des hangars de type cantonal, des magasins de stockage, des abris pour les bétails et les volailles, des ouvrages connexes comme

un forage photovoltaïque, un dépôt pour maintenir l'espace propre et salubre.

Selon le gouvernement, la construction de ce marché est née de l'ambition d'améliorer les conditions de travail des commerçants, de faciliter le flux commercial et plus encore de limiter le risque des accidents souvent provoqués par la fragilité des hangars de fortune.

Ces marchés sont conçus pour offrir un espace commercial sûr, propre et bien organisé. Ils sont en phase avec les besoins des vendeurs et

des acheteurs. Ce sont des infrastructures qui contribuent au développement économique local.

En novembre 2023, toujours grâce au Psmico, des marchés avaient été réceptionnés dans les localités Afagnan et Glidji. Le projet accompagne le processus de mise en place et de gestion des infrastructures socio-collectives pour satisfaire les besoins des communautés à la base.

Ses réalisations sont marquantes. On estime que sur la période 2011-2021, le Psmico a permis de construire

et de réhabiliter 550 salles de classe ainsi que 465 hangars de marché, sans oublier 113 forages construits au profit des populations.

Aussi, 204 infrastructures d'assainissement ont vu le jour en son nom. Il a facilité la création de plusieurs maisons de jeunes, fait élaborer 732 plans d'action villageois. Le financement engagé sur la période est de 21,4 milliards de francs CFA.

<https://togodailynews.tg>

À vendre

A la Caisse

- Une villa sur 824 m2 avec piscine de 4 chambres salon moderne et une chambre ami avec une dépendance avec titre foncier
- Une villa sur 1280 m2 en

- angle de rue avec titre foncier de 5 chambres salon ; deux chambres amis et une grande salle
- Une villa sur 608 m2 avec titre foncier de 3 chambres salon en angle de rue.

A vendre

- Une villa R+2 très moderne de 5 chambres +2 salons ; 2

- cuisines ; 2 bars ; 2 dépendances ; une piscine et une pailote à Agoe assiyeye avec titre foncier ;
- Deux (02) lots collés à zanguera avant l'ancien péage en angle de rue avec un titre foncier global
- Dix (10) lots collés à zanguera avant l'ancien péage et à 30 m du goudron avec titre foncier.

Contact : (00 228) 90 05 05 08 ou le 99 06 96 71

Infrastructure

Lancement de projet de construction d'un nouveau marché dans le canton de Tchifama

Dans le canton de Tchifama dans la commune de Blitta 3, Un nouveau marché sera bientôt construit. L'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB) Centrale et le maire de ladite commune, Kotokoli Koami ont officiellement remis ce mercredi 17 avril 2024, le site aux entreprises pour les travaux de construction.

Anissatou AFFO
(Stagiaire)

Blitta est sur le point d'accueillir un nouveau marché. Les autorités ont annoncé la construction d'un nouveau marché dans le canton de Tchifama de la commune de Blitta 3 pour répondre aux besoins croissants des habitants en termes de commerce, ce mercredi 17 avril 2024. Sur une période de quatre (4) mois, ces ouvrages marchands vont être réalisés par 09 entreprises attributaires

Inscrit dans le cadre du Programme de soutien aux microprojets d'infrastructures communautaires (PSMICO) piloté par l'ANADEB et financée à hauteur de cent soixante-huit millions (168 000 000) FCFA par le Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV), La construction des ouvrages marchands à Blitta a pour objectif d'accompagner le processus de mise en place et de gestion des infrastructures socio-collectives des communautés à la base.

Les ouvrages qui seront construits sont composés de dix (10) hangars de type cantonal, de trois (3) magasins de stockage de 100 tonnes chacun, d'un (1) bloc de latrine moderne de 6 cabines, d'un (1) bloc de cinq (5) boutiques et d'un (1) forage photovoltaïque avec un système d'adduction d'eau. Ces infrastructures marchandes vont accroître les capacités d'accueil du marché, améliorer l'hygiène et l'assainissement dans le marché, à travers la réalisation du forage



et des latrines. Elles vont aussi permettre une augmentation de la capacité de stockage et de sécurisation des produits, et une amélioration du cadre de travail des commerçants du marché.

Ayassou Kodjovi Holali, le coordonnateur de ANADEB Centrale, a souligné que la communauté de Tchifama disposait d'un marché mais qui est devenu exigüe et inadapté pour les transactions

commerciales. « La décision du gouvernement à travers le PAPV de leur octroyer ces infrastructures sur un nouveau site, est une suite favorable à la demande des autorités communales », a-t-il ajouté. Pour sa part, Kotokoli Koami, le maire de la commune de Blia 3 a exprimé sa reconnaissance au chef de l'Etat pour tout ce qu'il fait pour l'épanouissement de la population. « Sans le marché le milieu ne peut jamais se développer », a affirmé. Il a exhorté les entrepreneurs Pour rappel, plusieurs localités ont bénéficié de nouveaux ouvrages marchands dans le cadre du PSMICO.

Soutenir son expansion en Afrique de l'Ouest

FEDA investit dans Bloom Africa Holdings Limited

Le Fonds pour le développement des exportations en Afrique (« FEDA »), la filiale d'investissement à impact d'Afreximbank, a annoncé son investissement dans Bloom Africa Holdings Limited (BAHL), une plateforme régionale de services financiers opérant à travers l'Afrique de l'Ouest.

Patience SALLAH

BAHL détient des participations dans plusieurs institutions financières en Gambie, en Sierra Leone et au Libéria, opérant sous le nom de Bloom Bank Africa. Ces institutions fonctionnent comme des banques commerciales à service complet et fournissent une gamme complète de services à une clientèle diversifiée allant des particuliers et des entreprises aux PME et au secteur public. BAHL propose des services bancaires sur mesure, tout en promouvant l'inclusion financière et le commerce grâce à des programmes de sensibilisation innovants et des produits accessibles. Les investissements de FEDA visent à soutenir les efforts d'expansion de BAHL dans le secteur des services financiers. Cet investissement soutiendra les initiatives de croissance de BAHL, permettant à l'entre-

prise d'améliorer sa plateforme et ses services à travers l'Afrique de l'Ouest. Grâce à ce partenariat, FEDA contribue au développement et au renforcement du paysage des services financiers dans la région, favorisant la croissance économique et l'innovation. Gabriel Edgal, directeur de BAHL ainsi que PDG du groupe et président d'Oakwood Green Africa, une société associée de BAHL, a commenté : « Nous sommes ravis de la finalisation de cette transaction qui élargit le partenariat stratégique forgé avec Afreximbank et FEDA ces dernières années. L'investissement de FEDA renforcera nos activités en Gambie et notre objectif de reproduire ce succès dans d'autres pays. « Nous sommes heureux de nous lancer dans ce parcours de croissance avec BAHL dans le but d'accompagner l'expansion géographique du groupe. La transaction est le point culminant d'années de partenariats stratégiques dans

lesquels BAHL a joué un rôle actif dans la mise en œuvre d'initiatives clés d'Afreximbank telles que le système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS) et MAN-SA (un référentiel panafricain de diligence raisonnable pour les institutions financières). La croissance de BAHL ira de pair avec l'avancement de ces initiatives » a déclaré Marlène Ngoyi, PDG de FEDA.

À propos de FEDA

Le Fonds pour le développement des exportations en Afrique (« FEDA ») est la filiale d'investissement d'impact d'Afreximbank créée pour fournir des fonds propres, des quasi-fonds propres et des capitaux d'emprunt afin de financer le déficit de financement de plusieurs milliards de dollars (en particulier en fonds propres) nécessaire à la transformation. Le secteur du commerce en Afrique. FEDA poursuit une stratégie d'investissement multisectorielle tout au long de la chaîne de valeur du commerce intra-africain, du développement des exportations à valeur ajoutée et de la fabrication qui comprend les services financiers,

la technologie, les biens de consommation et de détail, la fabrication, le transport et la logistique, l'agro-industrie, ainsi que le commerce auxiliaire. infrastructures habilitantes telles que les parcs industriels.

À propos d'Afreximbank

La Banque africaine d'import-export (Afreximbank) est une institution financière multilatérale panafricaine chargée de financer et de promouvoir le commerce intra-africain et extra-africain. Depuis 30 ans, la Banque déploie des structures innovantes pour fournir des solutions de financement qui soutiennent la transformation de la structure du commerce africain, accélérant l'industrialisation et le commerce intra-régional, stimulant ainsi l'expansion économique en Afrique. Fervent partisan de l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf), Afreximbank a lancé un système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS) qui a été adopté par l'Union africaine (UA) comme plateforme de paiement et de règlement pour soutenir la mise en œuvre de

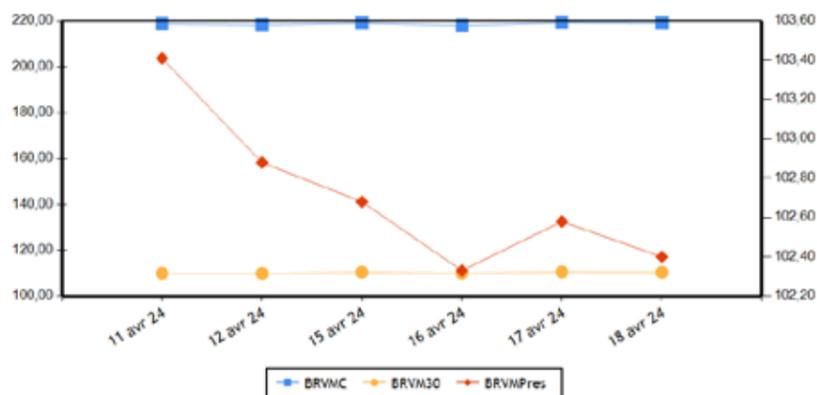
l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf). ZLECAf. En collaboration avec le Secrétaire de la ZLECAf et l'UA, la Banque met en place un fonds d'ajustement de 10 milliards de dollars américains pour aider les pays à participer efficacement à la ZLECAf. Fin décembre 2023, le total des actifs et garanties d'Afreximbank s'élevait à plus de 37,3 milliards de dollars, et les fonds de ses actionnaires s'élevaient à 6,1 milliards de dollars. La Banque a décaissé plus de 104 milliards de dollars entre 2016 et 2023. Afreximbank bénéficie de notations de qualité investissement attribuées par GCR (échelle internationale) (A), Moody's (Baa1), Japan Credit Rating Agency (JCR) (A-) et Fitch (BBB). Afreximbank est devenue une entité de groupe comprenant la Banque, sa filiale de fonds d'impact appelée Fonds pour le développement des exportations en Afrique (FEDA) et sa filiale de gestion d'assurance, AfrexInsure, (ensemble, « le Groupe »). La Banque a son siège au Caire, en Égypte.

BRVM COMPOSITE	219,14
Variation Jour	-0,10 %
Variation annuelle	2,33 %

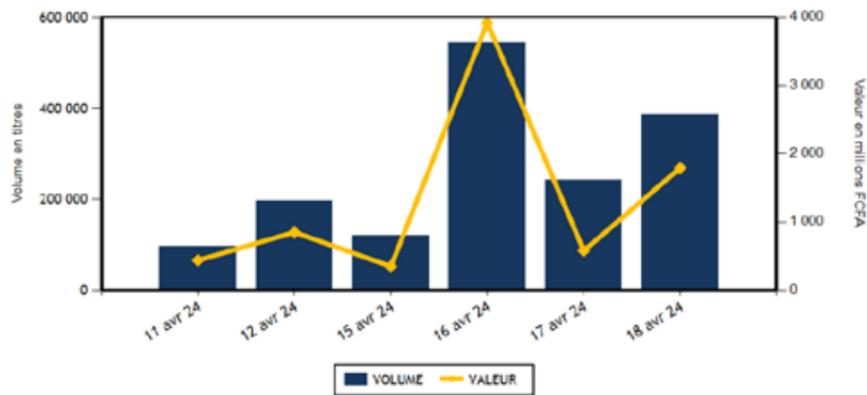
BRVM 30	110,40
Variation Jour	-0,15 %
Variation annuelle	2,36 %

BRVM PRESTIGE	102,40
Variation Jour	-0,18 %
Variation annuelle	0,92 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	8 152 682 466 716	-0,10 %
Volume échangé (Actions & Droits)	184 632	-19,96 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	575 689 803	15,03 %
Nombre de titres transigés	39	0,00 %
Nombre de titres en hausse	9	-35,71 %
Nombre de titres en baisse	21	162,50 %
Nombre de titres inchangés	9	-47,06 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	10 329 294 548 833	-0,03 %
Volume échangé	201 879	1 733,60 %
Valeur transigée (FCFA)	1 217 357 138	1 442,64 %
Nombre de titres transigés	17	21,43 %
Nombre de titres en hausse	2	100,00 %
Nombre de titres en baisse	6	100,00 %
Nombre de titres inchangés	9	-10,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE (NSBC)	6 000	5,73 %	0,00 %
BICI CI (BICC)	7 400	5,71 %	-1,20 %
TOTAL CI (TTLC)	1 790	4,07 %	-0,56 %
SETAO CI (STAC)	770	4,05 %	-14,44 %
FILTISAC CI (FTSC)	2 000	3,63 %	8,70 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SAPH CI (SPHC)	2 010	-7,37 %	-14,47 %
SERVAIR ABIDJAN CI (ABJC)	1 205	-5,49 %	-9,40 %
VIVO ENERGY CI (SHEC)	750	-3,85 %	-5,06 %
UNIWAX CI (UNXC)	500	-2,91 %	-6,54 %
BOLLORE (SDSC)	1 600	-2,14 %	18,52 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	102,40	-0,18 %	0,92 %	34 063	219 868 890	6,93
BRVM-PRINCIPAL	36	105,38	-0,11 %	1,37 %	150 569	355 820 913	12,30

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	102,99	0,20 %	1,94 %	35 880	64 244 875	40,15
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	543,28	-0,61 %	2,22 %	18 757	153 425 495	8,25
BRVM - FINANCES	15	89,02	0,64 %	3,01 %	45 465	262 397 558	6,06
BRVM - TRANSPORT	2	390,63	-2,09 %	18,03 %	12 174	19 566 295	8,67
BRVM - AGRICULTURE	5	165,67	-1,65 %	2,54 %	45 183	43 171 635	8,55
BRVM - DISTRIBUTION	7	318,28	0,16 %	-3,03 %	27 167	32 879 475	11,14
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	950,09	4,05 %	-14,44 %	6	4 470	-

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché	9,82
Taux de rendement moyen du marché	8,26
Taux de rentabilité moyen du marché	9,50
Nombre de sociétés cotées	46
Nombre de lignes obligataires	141
Volume moyen annuel par séance	329 305,00
Valeur moyenne annuelle par séance	934 567 773,60

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	12,38
Ratio moyen de satisfaction	27,28
Ratio moyen de tendance	220,39
Ratio moyen de couverture	45,37
Taux de rotation moyen du marché	0,02
Prime de risque du marché	4,43
Nombre de SGI participantes	29

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)
 Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capital flottant)
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
 Siège Social : Abidjan - Côte d'Ivoire, 18 av. Joseph Anoma
 Adresse : 01 BP 3802 Abidjan 01
 Tel : +225 20 31 55 50 / +225 20 32 66 85
 Fax : +225 20 32 66 84
 E-mail : brvm@brvm.org Site web : www.brvm.org



Redevance publicitaire

La mairie de Yaoundé réclame 4 milliards de FCFA aux entreprises, qui contestent

Près de 4 milliards de FCFA, c'est le montant que la mairie de Yaoundé, également appelée Communauté urbaine de Yaoundé (CUY), réclame depuis 2020 aux entreprises (PME et multinationales) pour le produit de l'exploitation des emplacements publicitaires. Ces entreprises sont accusées de pratiquer de l'affichage non autorisé, donc non payé à la CUY, l'autorité compétente pour autoriser l'affichage publicitaire

(Investir au Cameroun) « Pour afficher dans la ville de Yaoundé, il est essentiel de se rapprocher d'une régie publicitaire accréditée par la CUY et possédant un agrément du ministère de la Communication (Mincom). La ville ne peut pas accréditer une régie publicitaire qui n'a pas cet agrément. Ces régies sont donc en charge de vendre ces espaces publicitaires pour le compte de la ville de Yaoundé. On se trouve dans l'illégalité tant que l'on n'a pas suivi le processus et la procédure établis par la CUY. », explique Junior Daniel Mbilongo, directeur du cabinet Label Sarlu, l'agence de suivi de la publicité pour le compte de la mairie de Yaoundé.

Le régisseur est un « intermédiaire » qui agit entre la mairie, qui lui concède l'espace d'affichage, et l'annonceur, à qui il sous-loue cet espace, explique Kisito Ngankak, directeur du développement des médias et de la publicité au Mincom. « L'affichage sauvage se produit lorsque vous procédez à une implantation sans autorisation. Les mairies sont responsables de l'autorisation d'implantation des panneaux, car elles gèrent le territoire urbain. Si un panneau est affiché sans respecter ces conditions, on peut comprendre qu'il soit considéré comme frauduleux. Au niveau du Mincom, notre mission consiste à autoriser les individus à devenir des afficheurs en délivrant des agréments. Cependant, même avec un agrément, il faut que la mairie concède un espace pour permettre l'implantation », laissait-il dans une interview publiée le 2 avril dernier par le quotidien public Cameroon Tribune.

Junior Daniel Mbilongo, directeur de l'agence de suivi de la publicité pour la Communauté urbaine de Yaoundé (CUY), souligne que bien que toutes les en-

treprises souhaitent utiliser la publicité pour attirer plus de clientèle, très peu s'acquittent des frais requis que les annonceurs doivent payer pour diffuser leurs messages dans le périmètre urbain. « Actuellement, plus de 80% des impayés proviennent des multinationales qui refusent même de payer. Cependant, il est obligatoire pour toutes les entreprises, même les plus grandes, de régler ce qu'elles doivent à l'administration de la ville avant de poser une publicité, même pour un simple autocollant », précise-t-il, en pointant particulièrement du doigt les entreprises brassicoles.

Selon lui, la Communauté urbaine de Yaoundé perd des « centaines de millions » de FCFA chaque année à cause de l'affichage publicitaire frauduleux, un problème que la municipalité tente de résoudre depuis une dizaine d'années. « Nous sommes passés de 100 millions de recettes à pratiquement 800 millions en 10 ans. Cela montre que l'augmentation a été significative. Cependant, aujourd'hui, nous faisons face à une sorte de rébellion quasi organisée que nous souhaitons résoudre et éliminer », déplore-t-il, avant d'ajouter : « Et cela va se faire ». À la CUY, on précise que le paiement de ces droits sur l'affichage est réglementé par la loi du 29 décembre 2006 qui régit la publicité au Cameroun. Elle dispose que tout affichage publicitaire doit donner lieu au paiement de taxes et de redevances sur l'achat d'espaces publicitaires (article 20) et doit être fait sur autorisation (article 21).

Redevance jugée non conforme à la loi

Cependant, les entreprises contestent le recouvrement de cette redevance par les

collectivités territoriales décentralisées (CTD), la considérant comme infondée. Le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, a d'ailleurs déclaré que la redevance publicitaire exigée aux entreprises par les CTD est illégale. « Conformément aux dispositions de l'article C3 du Code général des impôts (CGI), une collectivité territoriale ne peut percevoir un impôt, une taxe ou une redevance que si elle est créée par une loi, votée par l'organe délibérant et approuvée par l'autorité compétente. En conséquent, la législation actuelle n'ayant pas prévu une redevance publicitaire applicable sur les opérations publicitaires des entreprises, et dont le recouvrement serait effectué par les CTD, la collecte de ladite redevance par ces dernières s'avère non conforme », a-t-il précisé dans un courrier envoyé le 17 novembre 2022 à son collègue de la Décentralisation et du Développement local (Minddevel), Georges Elanga Obam.

Louis Paul Motaze a toutefois précisé que les collectivités territoriales décentralisées restent compétentes pour le recouvrement des recettes liées aux espaces qu'elles aménagent sur le domaine public relevant de leur compétence pour l'implantation de supports publicitaires. Le 10 octobre 2023, le ministre de la Communication, René Emmanuel Sadi, qui est également président du Conseil national de la publicité, a enjoint aux régisseurs partenaires des CDT, dans un communiqué, de cesser d'exiger des annonceurs le paiement de la redevance publicitaire.

Mais à la CUY, l'on affirme que la municipalité est dans son droit de percevoir les revenus issus de l'exploitation de son domaine public, tel que prévu dans la loi du 24 décembre 2019 portant Code



général des CDT. « La CDT a le droit de générer des revenus, autres que des impôts, de son domaine (territoire). Les revenus du domaine ne sont pas soumis aux règles applicables aux prélèvements fiscaux. La fixation des taux y relatifs est de la compétence des conseils municipaux (article 167 du Code général des CTD) », argue Luc Messi Atangana, le maire de la ville.

« Quelle que soit la désignation donnée à ces droits : redevance tout court dans la loi régissant la publicité au Cameroun, redevance publicitaire par les régisseurs de publicité, redevance sur l'espace d'affichage publicitaire par les services de la Direction générale des impôts, ou droit de concession des emplacements publicitaires par les CTD, il s'agit d'une seule et même réalité : toute personne qui diffuse la publicité à travers un support doit obtenir l'autorisation de l'autorité compétente et en payer le prix ou la contrepartie. En d'autres termes : pas d'autorisation, pas de paiement, pas de diffusion de la publicité », a-t-il écrit dans une correspondance datée du 12 juillet 2022 adressée à Guinness Cameroon, une filiale du groupe britannique

Diageo récemment intégrée à la SABCO, contrôlée par le groupe français Castel. Elle avait pour objet : le « paiement de la redevance sur ses supports BTL dans la ville de Yaoundé et la contestation des ordres de recettes correspondants »

Le 11 avril dernier, la Communauté urbaine de Yaoundé a lancé une campagne de démantèlement de l'affichage frauduleux à Yaoundé. L'opération, qui court jusqu'au 26 avril prochain, vise l'enlèvement des affiches publicitaires non autorisées le long des voiries, les dispositifs publicitaires non autorisés sur les bâtiments et les panneaux publicitaires défectueux ou non autorisés, précise le maire de la ville. Luc Messi Atangana affirme que cette opération intervient après « une longue période » de sensibilisation dans les médias et par affichage. Cette initiative vise non seulement à assainir le secteur de la publicité, mais aussi à renforcer l'autorité de la CUY en assurant le recouvrement des redevances publicitaires dues. investiraucameroun.com

Un impératif légal et institutionnel

Prestation de serment des nouveaux membres de la CNDH devant le bureau de l'Assemblée nationale

Les 9 nouveaux membres de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), élus le 15 mars dernier par l'Assemblée nationale conformément aux dispositions légales, ont prêté serment devant le bureau de l'Assemblée nationale, ce mercredi 17 avril 2024, après avoir été nommés par décret présidentiel sur rapport du ministre chargé des relations avec les institutions de la République.



Cette prestation de serment s'est déroulée en présence de Yawa Djigbodi Tsègan, Présidente de l'Assemblée nationale et de Pacôme Adjourouvi, ministre des droits de l'homme,

de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République. Sur convocation de la Présidente de l'Assemblée nationale, chaque membre de la Commission, la main droite

levée, a donc prêté serment en ces termes : « Je jure de bien et fidèlement remplir ma mission comme prévue par la Constitution et la loi, de l'exercer en toute impartialité et indépendance, d'assurer

sans défaillance les devoirs qu'elle m'impose et de garder le secret des informations et des délibérations ».

A la suite de cette prestation, la Présidente et le bureau de l'Assemblée nationale ont dit avoir pris acte de cet engagement et qu'il en sera dressé procès-verbal. Par ailleurs, ils ont exhorté les membres à un exercice loyal et responsable de leurs missions. Pour la Présidente de l'Assemblée nationale, « la prestation de serment des membres de la Commission est un engagement républicain pour la consolidation de l'état de droit dans notre pays ».

Pour rappel, la Commission est composée de neuf (09) membres, suivant les dispositions de l'article 7 de la nouvelle loi organique portant composition, organisation et fonctionnement de la CNDH dont, au moins, quatre (04)

personnalités de chaque sexe, ayant des compétences pratiques avérées, dans les domaines suivants : droit et justice, sciences humaines, santé, défense des droits de l'homme, protection de l'environnement.

Il s'agit de : M. KOLANI Nakodjoua pour le compte de « Protection de l'environnement » ; M. ADJODI Anabadedi pour le compte de « la santé » ; Mme ATTISO Afi et M. KODJO Gnambi Garba pour le compte de « droit et justice » ; Mme AISSA-ASSIH Tembe pour le compte des « Sciences humaines » ; Mme AZAMBO Badabossia, Mme BOURAIMA Adjidjato, M. KADJA Abalodjam, M. SANVEE Obini Didi pour le compte de « défense des droits de l'homme ».

<https://assemblee-nationale.tg>

Kloto

Tout Tomé mobilisé derrière le Prof Dodzi Kokoroko et UNIR

La date du double scrutin législatif et régional du 29 avril approche au Togo et, l'Union pour la République (UNIR) se démarque sur le terrain dans le Kloto, mobilisant les foules autour de sa tête de liste, le Professeur Dodzi Kokoroko.

Dans une série de meetings électoraux organisés récemment, UNIR a fait une démonstration de force impressionnante, attirant l'attention des populations locales.

Ce 16 avril, dans l'après-midi, une liesse indescriptible a accueilli le Professeur Kokoroko Dodzi à Tomé où s'est tenu un méga meeting. Lors de cet événement, tous les candidats du parti UNIR pour le compte des élections législatives et régionales ont été présentés à la population locale. Le Professeur Kokoroko a été chaleureusement acclamé, témoignant ainsi de son charisme et de son leadership indéniable.

Enthousiasmée, une participante au meeting s'est exclamée, « Nous sommes très heureux de voir nos candidats aujourd'hui. Cette liste est très équilibrée et représente

toute la préfecture de Kloto. La présence du ministre Kokoroko à la tête de cette liste témoigne de son dynamisme et de son engagement envers notre région. Nous remercions également le Président Faure Gnassingbé pour sa politique de paix et de développement, qui bénéficie à notre canton de Tomé et à tout le Kloto. ».

Dans son discours, le ministre Kokoroko a souligné la concrétisation des politiques du président Faure, affirmant que les cadres du Kloto sont soucieux du développement de la région.

Il a également mis en garde contre les promesses utopiques des autres candidats, affirmant qu'ils ne sont pas capables de contribuer au développement local.

Le Professeur Kokoroko a également informé les populations des réformes consti-

tutionnelles visant à accorder plus de pouvoir aux députés et aux ministres pour travailler davantage.

Dans la commune de Kloto 2, les signaux sont au « bleu-blanc » pour UNIR, avec un premier méga meeting qui a connu un franc succès. Les cantons de Lavié et Kpimé se sont montrés acquis au parti UNIR, grace notamment aux réalisations significatives réalisées dans la région sous l'impulsion du Président Faure Gnassingbé et de ses collaborateurs, dont le Professeur Kokoroko Dodzi, tête de liste pour les législatives. Des réalisations telles que des forages, la transformation d'écoles en lycées, et le soutien aux coopératives locales ont été mises en avant lors du meeting.

Les populations ont exprimé leur reconnaissance envers



le Président Faure pour son écoute attentive et son engagement envers le développement de Kloto.

Le Professeur Kokoroko a appelé les électeurs à accorder leur confiance à UNIR pour poursuivre le développement de la région, promettant de nouvelles initiatives entre autres, la construction d'un nouveau lycée à Lavié. L'assistance comprenant des chefs traditionnels, s'est montrée réceptive aux messages du parti et a promis un soutien massif lors des élections. Ainsi, alors que la

campagne électorale bat son plein au Togo, UNIR se positionne comme un acteur majeur dans le Kloto, mobilisant les populations autour de son programme de développement et de progrès. Avec des figures telles que le Professeur Kokoroko Dodzi à sa tête, le parti espère obtenir un soutien massif lors du scrutin du 29 avril, confirmant ainsi sa position de leader politique dans la région.

Actubilan.tg

LES ECHOS DE LA CAMPAGNE



Patrick BOLOUVI,
Candidat UNIR



Patrick BOLOUVI,
Candidat UNIR

